



DEPARTEMENT DE LA VIENNE
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL 17 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept mars à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages, Mairie de Thuré.

Date de la convocation : 10/03/2025.

Etaient présents : Dominique CHAINE, André GUIGNARD, Carole DEHEUNYNCK, Laurent ROBIN, Paulette POUPIN, Bertrand FRAPPE, Martine ANTUNES, Alain BARBOTTIN, Céline COUÏC, Jean-François DABILLY, Edmond GENDARME, Maryline CUNHA-RIBEIRO, Arnaud DE BELINAY, Frédéric FAGES, Claudie RAYMOND, Isabelle SATTA, Céline VRILLAC.

Etaient représentés : Marie-Claude DEPONT (Pouvoir à Martine ANTUNES), Carl HOLGADO-ROTAMERO (Pouvoir à Jean-François DABILLY), Patrick LEDOUX (Pouvoir à André GUIGNARD), Nicolas MOINE (Pouvoir à Dominique CHAINE).

Etaient absents et non représentés : Marie-Paule TIFFAULT

Secrétaire de séance : Paulette POUPIN.

2025-07 AFFECTATION DU RESULTAT 2024 – BUDGET COMMUNE ET INTEGRATION RESULTAT AFAFAF SOSSAY THURE.

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2024 de la commune, doit statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 tout en prévoyant l'équilibre budgétaire.

Considérant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 277 507.12€, un excédent reporté de 273 272.12€ et qu'ainsi l'excédent de fonctionnement cumulé se monte à 550 779.24 euros ;

Considérant que le compte administratif fait apparaître un déficit d'investissement de – 61 118.68€, un déficit des restes à réaliser de – 197 084.00 euros et qu'ainsi le besoin de financement se monte à 258 202.68 euros ;

Le 11 avril 2024 par la délibération 2024-05, les membres de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (A.F.A.F.A.F) Sossay-Thuré, ont décidé de la dissolution de l'Association avec une clé de répartition des avoirs de 70% pour la Commune de Thuré et de 30% pour la Commune de Sossay.

Le Compte Administratif de l'AFAFAF fait apparaître un excédent de fonctionnement de 21 173.44 € qui convient d'intégrer pour 70% à la Commune de Thuré soit 14 821.41 €.

086-218602720-20250317-2025_07-DE
Reçu le 19/03/2025
Publié le 19/03/2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2024 : EXCEDENT Commune 550 779.24 + Afafaf (70%) 14 821.41	565 600.65€
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	258 202.68€
Résultat reporté en fonctionnement (002) : Commune 292 576.55 + Afafaf (70%) 14 821.41	307 397.97€
Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT	61 118.68€

Votants	21
Pour	21
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil municipal de Thuré

Fait à Thuré le **18 MARS 2025**

Le Maire
Dominique CHAINE



AR Prefecture

086-218602720-20250317-2025_07-DE

Reçu le 19/03/2025

Publié le 19/03/2025